

BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO

Société Anonyme Monégasque
au capital de 12.960.000 euros
Siège social : 15/17, avenue d'Ostende - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016
(en milliers d'euros)

ACTIF	2016	2015
Caisse, banques centrales, C.C.P.	2 135	2 529
Effets publics et valeurs assimilées		
Créances sur les établissements de crédit.....	1 494 347	1 950 009
Opérations avec la clientèle.....	480 600	512 209
Obligations et autres titres à revenu fixe		
Actions et autres titres à revenu variable.....		

Participation et autres titres détenus à long terme.....	417	417
Parts dans les entreprises liées.....	143	143
Crédit-bail et location avec option d'achat.....		
Location simple.....		
Immobilisations incorporelles.....	51	40
Immobilisations corporelles.....	1 214	1 271
Capital souscrit non versé.....		
Actions propres.....		
Autres actifs.....	2 691	19 686
Comptes de régularisation.....	12 854	9 772
Total de l'actif.....	1 994 452	2 496 076
PASSIF	2016	2015
Banques centrales, C.C.P.		
Dettes envers les établissements de crédit.....	277 003	295 351
Opérations avec la clientèle.....	1 641 817	2 109 727
Dettes représentées par un titre.....		
Autres passifs.....	620	17 786
Comptes de régularisation.....	23 115	20 813
Provisions pour risques et charges.....	3 321	4 106
Dettes subordonnées.....	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG).....		
Capitaux propres hors FRBG.....	48 576	48 293
Capital souscrit.....	12 960	12 960
Primes d'émission.....	20 160	20 160
Réserves.....	18 947	18 947
Écart de réévaluation.....		
Provisions réglementées et subventions d'investissement.....		
Report à nouveau (+/-).....	-3 774	0
Résultat de l'exercice (+/-).....	283	-3 774
Total du passif.....	1 994 452	2 496 076
Total du bilan :	1.994.452.160,30	
Bénéfice de l'exercice :	282 729,33	

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2016
(en milliers d'euros)

	2016	2015
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de financement.....	122 821	115 929
Engagements de garantie.....	23 614	11 656
Engagements sur titres.....		

ENGAGEMENTS REÇUS

Engagements de financement	0	0
Engagements de garantie	13 337	16 198
Engagements sur titres		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2016

(en milliers euros)

	2016	2015
Intérêts et produits assimilés.....	16 552	16 319
Intérêts et charges assimilés.....	-7 181	-10 086
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées.....		
Produits sur opérations de location simple.....		
Charges sur opérations de location simple.....		
Revenus des titres à revenu variable	0	2
Commissions (produits).....	14 147	16 515
Commissions (charges).....	-684	-981
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	1 317	1 829
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements et assimilés		
Autres produits d'exploitation bancaire	940	585
Autres charges d'exploitation bancaire	-563	-750
PRODUIT NET BANCAIRE	24 528	23 433
Charges générales d'exploitation.....	-25 344	-27 595
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles.....	-155	-179
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-971	-4 341
Coût du risque.....	987	543
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	16	-3 798
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	1
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	16	-3 797
Résultat exceptionnel.....	267	23
Impôt sur les bénéfices		
Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées		
RÉSULTAT NET.....	283	-3 774

NOTES ANNEXES AUX COMPTES 2016**1) PRINCIPES GÉNÉRAUX ET MÉTHODES**

Les méthodes générales d'enregistrement propres à la réglementation applicable aux établissements de crédit et prévues par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) sont appliquées (les anciens règlements n° 2000.03 du 4 juillet 2000 et n° 2002.03 du 12 décembre 2002 sont abrogés et repris par le règlement de l'ANC précité).

Le règlement CRB 97/02 a été remplacé par l'arrêté du Ministère des Finances du 3/11/2014 relatif au contrôle interne, il a été pris en compte.

2) PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**2.1 Conversion des opérations en devises**

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change de fin d'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en euros au cours du comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués aux cours de change du terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

2.2 Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et aux taux suivants :

• Logiciel	:	1 an
• Matériel informatique	:	3 ans
• Frais d'établissement	:	5 ans
• Matériel roulant	:	5 ans
• Mobilier et matériel de bureau	:	5 ans
• Aménagements et installations	:	10 ans
• Immeubles	:	25 ans

2.3 Créances douteuses

Les créances impayées ou non autorisées sont contrôlées au cas par cas et déclassées en créances douteuses conformément aux dispositions établies par le règlement CRC 2000.03.

Les provisions sont constituées individuellement et viennent en déduction des créances douteuses. Les intérêts sur ces dernières qui sont inscrits au compte de résultats sont intégralement provisionnés.

2.4 Intérêts et Commissions

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

2.5 Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/16 à **2.836 K€**.

Décomposition ci-dessous :

En milliers d'euros	
Indemnités de Fin de Carrière	2,530
<i>dont OCI non recyclables</i>	1,042
Primes de Médailles du Travail	306
Total	2,836

Les calculs ont été réalisés sur la base des prestations en vigueur à partir des données individuelles, des hypothèses et des méthodologies de calcul retenues par le Groupe BNP Paribas et en application de la norme IAS 19 Révisée.

2.6 Fiscalité

La banque entre dans le champ d'application de l'Impôt sur les Bénéfices institué par l'Ordonnance Souveraine n° 3.152 du 19 mars 1964. La charge d'impôt figurant au Compte de Résultat correspond à l'impôt sur les bénéfices, dû au titre de l'exercice, calculé conformément à la réglementation monégasque sur la base du taux de 33.33%.

2.7 Comptes consolidés

Les comptes de BNP Paribas Wealth Management Monaco sont consolidés dans les comptes de BNP Paribas SA (Suisse).

3) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU BILAN

3.1 Caisse, banques centrales et C.C.P.

À compter du 16 janvier 2008, conformément à l'avis aux établissements de crédit n° 2005-01 autorisant la constitution de réserves obligatoires par un intermédiaire, BNP PARIBAS SA (France), désormais centralisateur des Réserves Obligatoires des différentes entités du groupe, assure la constitution des avoirs de réserves de BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO qui ne détient donc plus de compte en direct auprès de la Banque de France.

3.2 Les créances et dettes

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des Créances et Dettes suivant la durée résiduelle

Ventilation des Créances et Dettes suivant à vue, à terme

Rubriques (en milliers d'euros)	Durée < 3 mois	3 mois < durée ≤ 1 an	1 an < durée ≤ 5 ans	Durée > 5 ans	Créances et dettes rattachées	Total
- Créances sur les établissements de crédits et banques centrales	964 574	131 275	397 328	0	1 170	1 494 347
<i>dont créances à vue</i>	688 680					688 680
- Créances sur la clientèle	226 342	113 637	131 292	9 178	151	480 600
<i>dont créances à vue</i>	180 251					180 251
- Dettes envers les établissements de crédits	46 417	90 040	131 292	9 178	76	277 003
<i>dont dettes à vue</i>	333					333
- Comptes créditeurs de la clientèle	1 627 889	13 377	0	0	551	1 641 817
<i>dont dettes à vue</i>	1 391 295					1 391 295

Les créances et dettes sur établissements de crédit comprennent des opérations avec les banques du Groupe BNP Paribas et sont retracées dans le tableau suivant.

Ventilation des opérations réalisées avec des entreprises liées ou avec lesquelles existe un lien de participation

Rubriques (en milliers d'euros)	Total	Dont opérations se rapportant à des entreprises		
		liées FRANCE	liées Étranger	ayant un lien de participation
Créances sur les établissements de crédits	1 494 347	3 127	0	1 491 220
Dettes envers les établissements de crédits	277 003	4 928	3	272 072

Les créances sur la clientèle sont enregistrées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour créances douteuses a été constituée pour un montant de **773 K€**.

Tableau de variation repris ci-dessous :

Rubriques (en milliers d'euros)	Début exercice	Entrées	Sorties				Fin exercice
			règlement	adjudication	perte provisionnée	perte non couverte	
Créances douteuses (brutes)	3 564	6 779	523				9 820
Dépréciations	773						773
Valeur nette au bilan	2 791	6 779	523	0	0	0	9 047

3.3 Les immobilisations

Les immobilisations, exprimées en milliers d'euros, s'analysent pour l'exercice 2016, selon le tableau ci-dessous :

Type d'immobilisations	Montant brut début exercice 2016	Acquisition 2016	Cessions 2016	Montant brut fin période 2016
Immobilisations incorporelles				
- Droit au bail	40			40
- Fonds de commerce	229			229
- Frais d'établissement	830			830
- Logiciels	1 081	36		1 117
- Certificat fonds de garantie	0			0
Sous-total	2 180	36	0	2 216
Immobilisations corporelles				
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	3 013	73		3 086
- Immobilisation hors exploitation	922			922
- Tableaux & oeuvres d'arts	9			9
- Immobilisations exploitation	26			26
Sous-total	3 970	73	0	4 043
Total immobilisation	6 150	109	0	6 259

Type d'immobilisations	Amortissement début exercice 2016	Dotation 2016	Reprise 2016	Sortie 2016	Amortissements cumulés au 31/12/16
Immobilisations incorporelles					
- Fonds de commerce	229				229
- Frais d'établissement	830				830
- Logiciels	1 081	25			1 106
Sous-total	2 140	25	0	0	2 165
Immobilisations corporelles					
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	2 671	130			2 801
- Immobilisation hors exploitation	2				2
- Immobilisations exploitation	26				26
- Provision p/dépréciation imm.hors exploit	0				0
- Provision p/dépréciation imm.aménag&instal	0				0
Sous-total	2 699	130	0	0	2 829
Total immobilisation	4 839	155	0	0	4 994

Type d'immobilisations	Valeur brute au 31/12/16	Amortissement au 31/12/16	Valeur résiduelle au 31/12/16
Immobilisations incorporelles			
- Droit au bail	40		40
- Fonds de commerce	229	229	0
- Frais d'établissement	830	830	0
- Logiciels	1 117	1 106	11
Sous-total	2 216	2 165	51
Immobilisations corporelles			
- Agencements, installations et autres imm. corporelles	3 086	2 801	285
- Immobilisation hors exploitation	922	2	920
- Tableaux & œuvres d'art	9		9
- Immobilisations exploitation	26	26	0
- Provision pour dépréciation imm. hors exploit		0	0
- Provision pour dépréciation imm. aménag&instal		0	0
Sous-total	4 043	2 829	1 214
Total immobilisation	6 259	4 994	1 265

L'ensemble de ces immobilisations est utilisé pour l'activité propre de la Banque.

3.4 Participations et autres titres détenus à long terme.

Conformément aux recommandations de l'ACP, les certificats d'association du fonds de garantie des dépôts sont classés en « Autres titres détenus à long terme ». Par principe de cohérence, les produits liés à ces certificats sont présentés en « Revenus des titres à revenu variable ».

3.4 Bis - Liste des filiales et participations

Participation et autres titres détenus à long terme

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/16	Part de capital détenue
SCI Jardins d'Arcadie	40, boulevard Georges Clémenceau 06130 Grasse	5	5%
Certificat d'Association Fonds de Garantie des Dépôts		412	
	Total	417	

Part dans les entreprises liées

Dénomination	Adresse du siège	Valeur nette comptable au 31/12/16	Part de capital détenue
SAM MONASSURANCES	15/17, avenue d'Ostende 98000 Monaco	143	93%
	Total	143	

3.5 Provisions et reprises pour risques et charges.

1. Engagements sociaux

La provision d'engagements sociaux ressort au 31/12/16 à **2.836 K€**.

La décomposition de cette dernière est renseignée au point 2.5 Engagements sociaux

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/16
	Prov. S/ engagements sociaux				
31/12/15	Indemnités de Fin de Carrière	2 487	101	58	2 530
	<i>dont OCI non recyclables</i>	941	101		1 042
31/12/15	Primes de Médailles du travail	310		4	306
	TOTAUX	2 797	101	62	2 836

2. Litiges

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/16
31/12/15	Provision constituée	530		500	30
	TOTAUX	530	0	500	30

3. Autres provisions

Date entrée	Dossiers	Encours initial	Dotations période	Reprises période	Provisions 31/12/16
31/12/15	Provision constituée	753		400	353
31/12/15	Provision constituée	26	85	9	102
	TOTAUX	779	85	409	455

3.6 Les Fonds Propres

Le capital social de la Banque se compose de **72.000 actions de 180 euros** chacune.

- Capital social = **12.960 K€**
- Prime d'émission liée au capital = **20.160 K€**

Les fonds propres de la Banque au sens de la réglementation bancaire sont, à l'issue de cet exercice et avant intégration des résultats, de **48.282 K€**.

Conformément aux statuts et aux propositions d'affectation du résultat 2016 établies par le Conseil d'Administration, les réserves évoluent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montants affectés au 31/12/16	Affectation résultat 2016	Distribution dividendes 2016	Montants après affectation 2016
Réserve légale	1 296			1 296
Réserve facultative	17 651			17 651
Report à nouveau	-3 774	283	-282	-3 774

3.7 Intérêts courus à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2016 (en milliers d'euros)

Postes	Montants		Total
	Euros	Devises	
ACTIF			
Caisse, Banque centrales et CCP			0
Créances sur les Établissements de Crédits	22	1 148	1 170
Créances sur la clientèle	121	30	151
Total inclus dans les postes de l'actif	143	1 178	1 321
PASSIF			
Dettes envers les Établissements de Crédit	61	15	76
Comptes créditeurs de la clientèle	0	551	551
Total inclus dans les postes du passif	61	566	627

3.8 Comptes de régularisation et Divers

Le tableau ci-dessous donne par catégories d'opérations le détail des comptes de régularisation et des autres comptes actifs et passifs (en milliers d'euros) :

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
- Comptes d'encaissements	0	0
- Résultats de change hors bilan	0	
- Comptes d'ajustement sur devises	9 681	9 679
- Charges constatées d'avance	72	
- Produits constatés d'avance		0
- Produits divers à recevoir	3 101	
- Charges à payer - personnel		3 703
- Charges à payer - tiers		9 666
- Charges à étaler sur plusieurs exercices (AVISO)	0	
- Comptes de régularisation divers	0	67
Total comptes de régularisation	12 854	23 115
- Débiteurs divers	2 665	
- Crédoiteurs divers		594
- Instruments conditionnels achetés/vendus	26	26
- Comptes de règlements sur opérations titres	0	0
- Comptes de stocks et emplois divers	0	
Total autres	2 691	620

La ligne « Charges à payer - personnel » tient compte au 31/12/16 de la provision sur bonus, ceux-ci sont versés avec le salaire de mars, et leur méthode de calcul suit les recommandations du Groupe BNP Paribas.

3.9 Contre valeur en euros de l'actif et du passif en devises

Contre valeur en milliers d'euros	
Total à l'Actif	1 005 143
Total au Passif	1 005 143

4) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU HORS BILAN**4.1 Contrats de Change non dénoués au 31.12.2016 (en milliers d'euros)**

HORS BILAN	TOTAL
Opérations de change à terme	
Monnaies à recevoir	459 944
Monnaies à livrer	459 439

Les opérations reprises dans le tableau ci-avant et donc ouvertes en date de clôture, sont exclusivement effectuées pour le compte de la clientèle.

4.2 Engagements donnés

23 614 K€ Engagements de garantie d'ordre de la clientèle

122 633 K€ Engagements de financement en faveur de la clientèle

188 K€ Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit

4.3 Engagements reçus

13 337 K€ Cautions, avals, autres garanties reçus d'établissements de crédit

5) INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT**5.1 Ventilation des produits et charges d'intérêts pour l'exercice 2016 (en milliers d'euros)**

Intérêts et produits assimilés	16 552
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	9 369
<i>Opérations avec la clientèle</i>	7 183
<i>Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe</i>	0
<i>Opérations relatives à des dettes subordonnées</i>	0
<i>Autres intérêts</i>	0
Intérêts et charges assimilées	7 181
<i>Opérations avec les établissements de crédit</i>	1 942
<i>Opérations avec la clientèle</i>	5 239
<i>Opérations sur obligations ou autres titres à revenu fixe</i>	0
<i>Opérations relatives à des dettes subordonnées</i>	0
<i>Autres intérêts</i>	0
Marges d'intérêts	9 371

5.2 Ventilation des Commissions pour l'exercice 2016 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Autres prestations de services financiers	684	11 953
Autres opérations diverses de la clientèle		2 194
Total commissions	684	14 147

Les produits sont perçus de la clientèle ; en ce qui concerne les commissions payées, elles représentent essentiellement les frais engagés pour le compte de la clientèle, auprès de différents intermédiaires financiers, établissements de crédits ou autres.

5.3 Ventilation des autres produits et charges d'exploitation bancaire pour l'exercice 2016 (en milliers d'euros)

Total des autres produits d'exploitation bancaire	940
<i>Charges refacturées</i>	3
<i>Charges refacturées à des sociétés du groupe</i>	357
<i>Autres éléments additionnels</i>	580

Total des autres charges d'exploitation bancaire	563
<i>Produits rétrocédés</i>	353
<i>Charges diverses d'exploitation bancaire</i>	210

5.4 Charges générales d'exploitation

La ventilation des charges générales d'exploitation entre les frais de personnel et les autres frais administratifs se traduisent comme suit au titre de l'exercice 2016 (en milliers d'euros) :

	2016
Frais de personnel	
- Salaires et traitements	8 289
- Charges de retraite	1 218
- Autres charges sociales	1 925
- Intéressement / Participation / Aug. de capital	1 182
Total des Charges de Personnel	12 614
Frais administratifs	
- Impôts et taxes	5
- Services extérieurs	12 601
Total des Charges administratives	12 606
- Autres éléments additionnels	124
Total des Charges générales d'exploitation	25 344

La provision pour congés payés, constituée conformément à la réglementation en vigueur et incorporée dans les postes Comptes de Régularisation au Bilan, a été calculée en fonction des effectifs et de leurs droits à congés au 31.12.2016. La variation du montant de la provision a été portée en charges, en salaires et traitements, au compte de résultat.

5.5 Coût du risque

Ce poste, figurant pour un montant de **987 K€**, correspond au Net de provisions sur créances douteuses et litiges sur opérations avec la clientèle.

Ventilation du poste coût du risque selon ses différentes composantes (en milliers d'euros) :

2016	
Pertes sur créances irrécupérables couvertes par des dépréciations	0
Pertes sur créances irrécupérables non couvertes par des dépréciations	0
Reprises de dépréciations sur opérations avec la clientèle	147
Net de provision litiges clientèle	840
Total du poste coût du risque	987

5.6 Gains ou pertes sur actifs immobilisés pour l'exercice 2016 (en milliers d'euros)

Répartition de la ligne gains et pertes sur actifs immobilisés :

Gains ou pertes sur immobilisations corporelles	
Gains ou pertes sur immobilisations incorporelles	
Gains ou pertes sur titres de participation, parts dans les entreprises liées	
Autres titres détenus à long terme	
Total gains ou pertes sur actifs immobilisés	0

5.7 Charges et Produits exceptionnels

Ce poste figure pour un montant net de Résultat exceptionnel de **267 K€**.

Détail ci-dessous :

Des charges exceptionnelles ont été constatées pour - 8 K€ :

- 8 K€ concernent des erreurs sur titres.

Des produits exceptionnels ont été constatés pour 275 K€ :

- 11 K€ concernant des erreurs sur titres,
- 53 K€ régularisation différentiel coefficient de déduction TVA N-1,
- 70 K€ concernant l'ajustement du coefficient de déduction de TVA N,
- 17 K€ divers remboursements assurance sur sinistres,
- 124 K€ divers.

6) AUTRES INFORMATIONS

6.1 L'effectif était de 94 personnes au 31 décembre 2016.

Ventilation par catégories professionnelles :

Effectifs utilisés dont :	94
- <i>commerciaux</i>	33
- <i>administratifs</i>	58
- <i>contrôle interne</i>	3

6.2 Rappel des résultats de la Banque depuis sa transformation en société anonyme monégasque (en milliers d'euros) :

La Banque a pris sa nouvelle activité bancaire et non plus de société de crédit seulement, au 1^{er} janvier 1997 :

Les résultats de 1997 étaient de	1 708 K€
Les résultats de 1998 étaient de	1 418 K€
Les résultats de 1999 étaient de	2 072 K€
Les résultats de 2000 étaient de	6 942 K€
Les résultats de 2001 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2002 étaient de	4 118 K€
Les résultats de 2003 étaient de	-11 K€
Les résultats de 2004 étaient de	6 308 K€
Les résultats de 2005 étaient de	-35 452 K€
Les résultats de 2006 étaient de	11 858 K€
Les résultats de 2007 étaient de	23 040 K€
Les résultats de 2008 étaient de	13 907 K€
Les résultats de 2009 étaient de	6 950 K€
Les résultats de 2010 étaient de	11 906 K€
Les résultats de 2011 étaient de	4 426 K€
Les résultats de 2012 étaient de	2 451 K€
Les résultats de 2013 étaient de	4 321 K€
Les résultats de 2014 étaient de	235 K€
Les résultats de 2015 étaient de	-3 374 K€
Les résultats de 2016 sont de	283 K€

6.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice (en milliers d'euros) :

Bénéfice de l'exercice:	283 K€
Report à nouveau	0 K€
Montant à affecter	<u>283 K€</u>
<i>Comme suit :</i>	
Réserve légale:	0 K€
Réserve facultative :	0 K€
Report à nouveau :	0 K€
Dividendes :	282 K€

6.4 Fonds de garantie des dépôts

Compte tenu des dispositions prévues par la loi n° 99.532 du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Dépôts.

L'ACPR a, dans sa décision n° 2016-C-51 du 10 octobre 2016, arrêté une méthode de calcul par stock des contributions. En application de l'article L. 312-10 du Code monétaire et financier, et sur avis conforme de l'ACPR, la nature des Instruments de règlement des contributions dues au mécanisme de garantie des dépôts, ainsi que les taux de contribution correspondants ont été fixés par le Conseil de surveillance du FGDR lors de sa réunion du 2 novembre 2016.

Pour l'exercice 2016, la cotisation relative au mécanisme de garantie Espèces est de :

- - 1 492 K€ (montant reversé, dont - 582 K€ en cotisation, - 561 K€ en engagement de paiement, - 357 K€ en certificat d'association, 7 K€ en certificat d'associé et 1 K€ en charges).

6.5 Fonds de garantie des cautions

En application du règlement n° 2000-06 qui renvoie aux dispositions du règlement n° 99-06 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière, la Banque adhère au Fonds de Garantie des Cautions.

En application de l'article L. 312-10 du Code monétaire et financier, sur avis conforme de l'ACPR, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des cautions a été fixé par le Conseil de surveillance du FGDR lors de sa réunion du 2 novembre 2016.

Pour l'exercice 2016, elle a été amenée à cotiser :

- 4 K€ (montant appelé, dont 4 K€ en débiteurs divers).

6.6 Fonds de garantie des titres

En application du règlement n° 99-15 du 23 septembre 1999 modifié relatif aux ressources et au fonctionnement du mécanisme de garantie des titres, la Banque adhère au Fonds de Garantie des titres.

En application de l'article L. 312-10 du Code monétaire et financier, sur avis conforme de l'ACPR et de l'AMF, le montant de la contribution au mécanisme de garantie des titres a été fixé par le Conseil de surveillance du FGDR lors de sa réunion du 2 novembre 2016.

Pour l'exercice 2016, elle a été amenée à cotiser :

- 35 K€ (montant appelé, dont 35 K€ en débiteurs divers).

Il a été décidé d'une cotisation exceptionnelle, qui s'élève à :

- 5 K€ (montant appelé, dont 5 K€ en charges).

6.7 Fonds de Résolution National

En application de l'ordonnance n° 2015-1024 du 20 août 2015 transposant la directive BRRD, la Banque entre dans le champ du mécanisme de résolution.

Par une décision n° 2016-CR.02 du 9 mai 2016, publiée au Journal Officiel du 19 mai 2016 et conformément à l'article 2 de la décision n° 2016-CR.02 du 9 mai 2016.

Pour **l'exercice 2016**, elle a été amenée à cotiser :

- 257 K€ (montant appelé, dont 77 K€ en débiteurs divers et 180 K€ en charges).

6.8 Ratios prudentiels

Les banques sont tenues de respecter un certain nombre de ratios dits prudentiels, ceux-ci faisant l'objet d'un suivi par l'Autorité de Contrôle Prudentiel.

Au 31 décembre 2016 :

Le ratio de liquidité par rapport aux exigibilités à 1 mois s'élevait à 276% pour une obligation minimale fixée à 100%.

Remarque : depuis le 01/01/2008, BNP PARIBAS WEALTH MANAGEMENT MONACO n'est plus soumise, sur base individuelle, à la surveillance de la solvabilité. La surveillance de la filiale s'exerce désormais sur une base consolidée au niveau de BNP Paribas SA.

RAPPORT GÉNÉRAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE 2016

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de l'accomplissement de la mission générale et permanente, qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi, vous nous avez confiée par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2015 pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers et documents annexes ont été arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie selon les normes professionnelles, et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par votre société, pendant

l'exercice 2016, le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date, présentés selon les prescriptions de la réglementation bancaire.

Ces documents ont été établis au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Nous avons vérifié les divers éléments composant l'actif et le passif ainsi que les méthodes suivies pour leur évaluation et pour la discrimination des charges et produits figurant dans le compte de résultat. Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises qui prévoient que notre révision soit planifiée et réalisée de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives. Une révision comptable comprend l'examen, par sondages, de la justification des montants et des informations contenus dans les états financiers, l'évaluation de leur présentation d'ensemble, ainsi que l'appréciation des principes comptables utilisés et des principales estimations faites par la Direction de la société. Nous estimons que nos contrôles fondent correctement notre opinion.

Nous avons aussi vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

À notre avis, le bilan au 31 décembre 2016 et le compte de résultat de l'exercice 2016 ci-joints, qui sont soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre société au 31 décembre 2016, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice de douze mois, clos à cette date.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport de votre Conseil d'Administration relatives aux comptes.

Les propositions d'affectation des résultats sont conformes aux dispositions de la loi et des statuts.

Nos contrôles n'ont pas révélé d'infraction aux dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement des organes de votre société.

Monaco, le 14 avril 2017.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude TOMATIS

Jean-Humbert CROCI
